

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

**par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim  
de la susdite municipalité**

**QUE:**

Lors de la séance extraordinaire du 15 août 2019, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**Règlement no 329-2019 décrétant un emprunt et des dépenses de 1 699 700 \$ relatif à des  
travaux d'infrastructures pour la phase 1 du développement résidentiel - nouveaux secteurs**

Suite à l'approbation au montant de 1 699 700 \$ par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 13 septembre 2019, ce règlement est entré en vigueur, conformément à l'article 1061 du code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128 route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce dix-septième (17<sup>e</sup>) jour du mois de septembre deux mille dix-neuf (2019).**

Marc-Antoine Tremblay,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier par intérim